

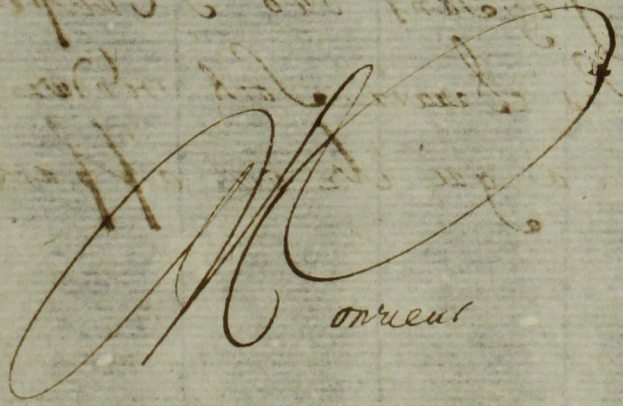
Il y a quelques jours que j'attendois avec un peu
d'impatience, et de patience, sur la priere que je vous
ay faite de mequerir son ex: a ce qu'elle eust
agrecable d'accorder au Gouverneur de Cleve, l'adap
de six ou sept chevaux de charoy pour son par
tiller. moy dorez de vous en ressouvenir.

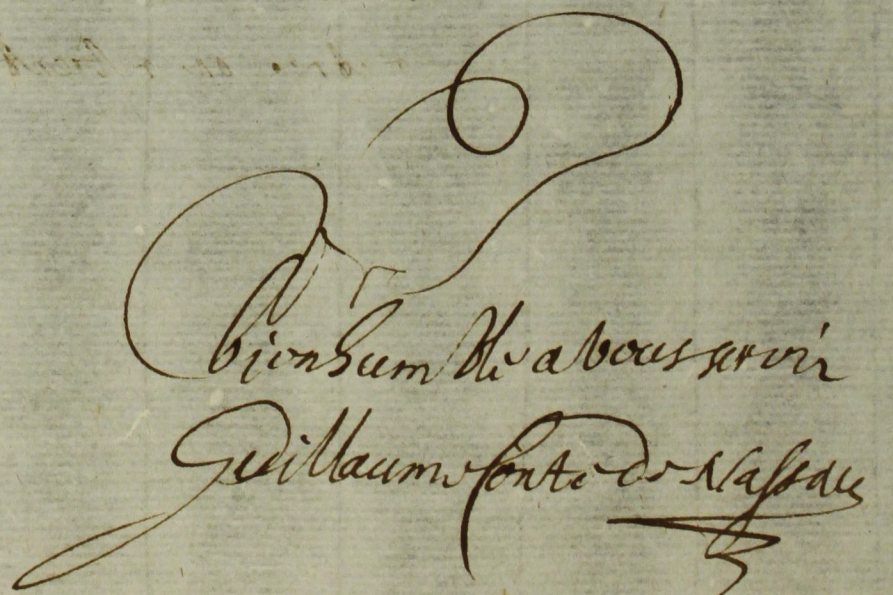
Pour ce que j'en suis
instrumēt requay.

De plus il y a quelques jours que certains
Paysans de Humpel, Subjects de Mad: la
Comtesse de Gronvels, furent mandez, ou plustost
commandez, par le S^{ed} Gouverneur, a ce qu'ils
eussent a venir sans faute, le trouvez, avec quelques
chevaux de charoy (jen ay moy mesmes veu l'ordre)
A quoy nous ne contredire, ils s'y en alleront plust
par contrainte, qu'avec inclination) Et comme on les
employa pour transporter quelque amonition d'ad
Cleve vers Penep, Une partye de la cavallerie
de la Garnison de Nimmeque surant qui entre autres
dorez attrappa deux paysans dud^t Humpel, et
trois chevaux. Les chevaux sont venduz, et en
outre on retient ceux a qui ils ont appartenu

61
Instrumēt requay
M. de Humpel

Je n'oserois exiger mille riddersalles d'eur, Ce qui me
semble estre un peu rude. Car par que la
force fait bayre les Loys, & ainsi on doit
quelque distinction aux seules, qu'elle fait
seulement. Si son Ex^{te} auroit agreable d'en
escrire au S^r de Spyeck: Elle obligeroit
intimement Lad^e Comtesse de Gronovels: et
Si vous plairt de l'en supplier, Elle et moy
vous en serons grandement redevable. Je
vous prie de marquer du ressentiment qui
m'en demeurera en bout ce qui ne sera possible
pour mon particulier. Demeurent vourz


D'Orneut


Bonsam de abous avoir
Guillaume de Nassau

Brynen le 27 Apr. 1676.

Monsieur

Monsieur J. Buguet, Chel:
Seigneur de Sully lez Angers
Comte et Secrétaire de la Cour
La Haye

